

Stage de formation Syndicale

Droits des personnels, rémunération, carrières

Jeudi 23 mars 2017 de 9h30 à 16h30



Pour y accéder : Gare de Mantes-la-Joie SNCF Ligne J, puis, Bus n 9, M ou C, arrêt Géo André



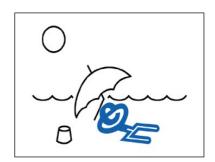
Lycée Saint-Exupéry, Mantes-la-Jolie 8 rue Marcel Fouque

Quels sont les droits et obligations des fonctionnaires (textes statutaires, obligations de service ...) ? Comment s'adresser à l'administration ?

Comment faire respecter les prérogatives des équipes pédagogiques, contrer collectivement l'autoritarisme d'un chef d'établissement ? Comment décrypter sa fiche de paye?

Fin de la notation administrative, revalorisation salariale, nouveau déroulé de carrière et nouvelles modalités d'évaluations...

Comment réduire ou arrêter son activité, demander un congé formation, un temps partiel ?



Ce stage vise à répondre aux questions que se posent nos jeunes collègues dans les premières années d'exercice du métier, mais intéresse aussi tous ceux qui veulent défendre et faire vivre ces droits!

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

- 1. au **secrétariat** de votre établissement votre demande d'autorisation au moins <u>un</u> <u>mois avant la date du stage</u> donc au plus tard le **jeudi 23 février**
- 2. au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso

Stages syndicaux : un droit pour tous !

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation. (nous retourner le coupon ci dessous ou remplir le formulaire en ligne sur notre site www.versailles.snes.edu)

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 17 novembre

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M: (1)

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 23 mars 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au Lycée Saint-Exupéry à Mantes la Jolie.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agrée, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93). Date et Signature.

- (1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)
- (2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

×-----

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes ou par mail à <u>snes78@versailles.snes.edu</u>

NOM et Prénom :
Établissement et commune :
Adresse et Téléphone personnels
e-mail /

□ Je participerai au stage du 23 mars 2017 au Lycée Saint-Exupéry de Mantes la Jolie.
□ Je déjeunerai sur place (prévoir environ 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES)